



ASSOCIATION AERONAUTIQUE VERDON ALPILLES (AAVA)

1, lieu-dit l'aérodrome - 83560 VINON SUR VERDON

Tél : 04 92 78 82 90 - Fax : 04 92 78 95 78

courriel : secretariat@vinon-soaring.fr site internet : <http://www.vinon-soaring.fr>

TARIFS 2019 (en vigueur le 15/10/2018)

Les tarifs peuvent évoluer en cours d'année sur décision du CA, notamment en fonction du coût du carburant

1. COTISATIONS ET LICENCES ASSURANCES FEDERALES

1.1 Cotisation Annuelle

- **Moins de 25 ans :** 160 €
- **Plus de 25 ans :** 320 €

La cotisation annuelle est redevable par tous les pilotes utilisant les infrastructures de l'AAVA tout au long de l'année en cours. Pour chaque enfant de moins de 25 ans d'un membre de l'association, une réduction de 100 € sur la cotisation annuelle est appliquée.

Tout membre du club, adhérent depuis au moins 2 ans (consécutifs ou non), est invité à participer par un versement unique de 300 € au fonds participatif de l'association (600 € pour les pilotes avec planeur privé) destiné à financer le fonds de roulement de l'activité. Cette participation sera remboursée en cas de départ de l'association.

1.2 Cotisations Temporaires - Membres stagiaires¹

Les cotisations temporaires sont réservées aux titulaires d'une licence de la Fédération Française de Vol en Planeur (FFVP).

- **Journalière :** 34 €
- **Courte durée :** 12 jours consécutifs (15 jours si licence FFVP annuelle) 230 €
- **Groupe** (pour un groupe de licenciés d'une même association **affiliée à la FFVP**, venant avec ses planeurs et son encadrement) :
 - Cotisation par journée de vol et par stagiaire : 17 €
 - Cotisation par journée de vol et par stagiaire dans le cadre d'une convention interclub (*) : 15 €

1.3 Participation aux frais des Planeurs privés 150 €/ planeur

1.4 Participation journalière aux frais d'exploitation

Par jour de vol, imputée à l'équipage, avec un plafond de facturation de **170 €/an** et par pilote 10 €

1.5 Licence - Assurances Fédérales

	- de 25 ans	+ de 25 ans
Licence Passion fédérale obligatoire sans assurances IA	43,04 €	89,04 €
Licence Passion ou Duo fédérale avec RC individuelle	62,25 €	141,61 €
Licence Passion ou Duo fédérale avec RC individuelle et IA	à partir de 84,18 €	à partir de 163,54 €
Licence Tempo - assurances courte durée (valable 12 jours consécutifs) :		
- sans assurance responsabilité civile individuelle	48,04 €	
- avec assurance responsabilité civile individuelle	69,27 €	
- avec assurance responsabilité civile individuelle et IA	de 78,16 € à 79,66 €	
Option Assurance RC Machine en parc fédéral	50,00 € à 150,00 €	

Nota : La responsabilité civile machine d'un planeur privé doit être obligatoirement couverte (via la FFVP ou un via un autre assureur au choix du propriétaire) par une assurance d'un montant minimum égal à 1.500.000 €.

Nota 2 : Les propriétaires privés ne souscrivant pas à la RC Machine fédérale doivent apporter la preuve qu'ils bénéficient d'une RC individuelle et d'une RC Machine d'un montant minimum égal à 1.500.000 € pour leur aéronef.

Nota 3 : Les pilotes volant sur des aéronefs mis à leur disposition par l'AAVA doivent apporter la preuve qu'ils bénéficient d'une RC individuelle

Pour les planeurs ULM, la souscription de la licence - assurance fédérale FFVP est obligatoire

1.6 Formules stage découverte avec Licence Découverte 3 jours ou 6 jours

Découverte 1 à 2 jours : Stage de 1 à 2 jours consécutifs ou non (jusqu'à 4 vols maximum).	380 €
Apprendre 2 à 3 jours : Stage de 2 à 3 jours consécutifs ou non (jusqu'à 6 vols maximum).	500 €
Pratiquer 4 à 6 jours : Stage de 4 à 6 jours consécutifs ou non (jusqu'à 12 vols maximum).	830 €

¹ La cotisation temporaire n'est pas remboursée en cas de souscription de la cotisation forfaitaire annuelle, ni plafonnée.

2. HEURES DE VOL

2.1.1 Heures de Vol Planeur (facturation réduite de 50% au-delà de 5 heures par vol) :

Monoplaces :

- Astir	(6,00 € pour les moins de 25 ans)	12,00 €
- Pégase, LS4	(15,00 € pour les moins de 25 ans)	20,40 €
- LS6, Ventus		28,20 €
- LS8, Ventus 2		37,80 €
- JS1		39,00 €

Biplaces :

- Biplace "Ecole" (ASK 13, ASK 21)		22,50 €
- Biplace "Perfo" (Duo Discus) utilisé en formation (pas en perfectionnement) avec instructeur		30,00 €
- Biplace "Perfo" (Duo Discus, ASH 25)		45,00 €
- Arcus		48,00 €

Simulateur (par séance) :

5,00 €

2.1.2 Heures de Vol ULM et moto-planeur :

- WT9		125,00 €
- SF28 (moteur)		65,00 €
- SF28 (cellule)		15,00 €

2.2 Forfaits

Forfait école : ASK 13, ASK 21, Astir

- 1 seul forfait : 10 vols sur biplace école ou moto-planeur (30 minutes moteur par vol), remorqués compris, participation journalière comprise, simulateur compris, utilisable dans l'année, forfait non renouvelable	500 €
- au-delà, application des tarifs à l'heure (remorqués et cellule), sans participation journalière jusqu'au lâcher	

NOTA : des bourses d'objectif (lâcher, brevet...) seront attribuées chaque année

Forfait entraînement : Astir, Pégase, LS4, ASK13, ASK21

- heures de vol illimitées avec 10 heures utilisables sur biplace Perfo (hors Arcus) en instruction campagne	1000 €
--	--------

Forfait performance : valable sur tous les planeurs

- 100 heures de vol (supplément de 380 € pour inclure JS1 et Arcus)	1420 €
- 30% du tarif « siège » au-delà de 100 heures	

Forfait ULM : valable sur le WT9

5 heures de vol	525 €
-----------------	-------

Règles d'application des forfaits :

- Le décompte des heures se fait à l'heure par siège
- Les forfaits "entraînement" et "performance" doivent être obligatoirement souscrits avant le 31 mars, sauf pour les moins de 25 ans.
- Le forfait performance 100 heures donne accès à un nombre d'heures de vol illimité sur les monoplaces d'entraînement (Astir, Pégase, LS4).
- Ils peuvent être payés en 3 fois jusqu'au 15 juin (3 chèques d'avance ou ordre de virement automatique).
- Changement de forfait en cours de saison : possible, moyennant le paiement de l'écart de prix entre les deux forfaits et d'une majoration de 10% sur la valeur du nouveau forfait choisi. **Un forfait ne peut être remboursé.**
- Vols sur planeur biplace partagé : chaque membre de l'équipage vole au tarif qu'il a choisi.
- Vols sur planeur biplace en solo, avec passager : le pilote vole avec son tarif, la 2^{ème} place est facturée à la moitié du tarif à l'heure de vol en vigueur.
- Vols sur Biplace "Perfo" utilisé en formation avec instructeur : si vol avec forfait « entraînement », au-delà des 10 heures, l'heure de vol est facturée 30 €. Si vol avec un forfait « performance », le pilote vole avec son tarif avec un supplément de 10 € par heure.

2.3 Forfait réservation de planeur (hors JS1 et Arcus)

Sous réserve de disponibilité de la machine souhaitée, tout pilote de l'AAVA peut solliciter l'attribution d'un planeur pour une utilisation exclusive au départ de l'aérodrome de Vinon. La machine est alors facturée forfaitairement par période de 7 jours, sans limitation d'heures de vol et hors remorqués.

- Planeur entraînement	500 €
- Planeur performance monoplace	875 €
- Planeur performance biplace	1000 €
- Planeur performance biplace avec instructeur ou pilote confirmé	1500 €

L'affectation des machines se fait selon l'ordre des demandes et des règlements.

L'utilisation des machines pour les compétitions reste prioritaire et ne rentre pas dans ce cadre.

2.4 Ecolage

- Forfait hebdomadaire de mise à disposition d'un instructeur pour un groupe :	
• En formation montagne	600 €
• En formation de base (vols locaux)	400 €
- Journée d'instructeur sur réservation	200 €

2.5 Avions

	<u>Heures de vol</u>	<u>Remorquage</u> (le centième)
MS 893	188,50 €	2,90 €
DR400-180	195,00 €	3,00 €
ULM	125,00 €	2,40 €

NOTE : les remorqués longs (au-delà de 20 centièmes) seront facturés au tarif en usage pour les 20 premiers centièmes puis au tarif « heure de vol » pour les centièmes supplémentaires

2.6 Tarifs Hors Saison (période du 15 octobre au 28 février)

Réduction de 30 % sur le tarif remorquage et de 50 % sur le tarif heures de vol planeurs (hors JS1 et Arcus).

3. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

3.1 Dépannages

- Les dépannages air effectués par avions de l'AAVA sont facturés selon les forfaits (voir liste affichée au secrétariat) ou à 1,60€ du km air. Gratuité des heures planeur pour retour direct aérodrome.
- Route : le km avec voiture du club **0,60 €**

3.2 Vols d'initiation (entre 20 et 30 mn)

- Moins de 25 ans **100 €**
- Plus de 25 **130 €**
- Possibilité de « VI Plus » **(voir avec la secrétaire)**
- Groupe de plus de 10 personnes (par personne) **100 €**
- Voltige **200 €**

Remboursement de 50% du prix du baptême hors assurance (11,50 €) en cas d'inscription dans l'année.

3.3 Planeurs sous hangar (dans la limite des places disponibles)

- Planeurs privés basés à l'année (tarif réservé aux propriétaires ayant pris leur licence FFVP à l'AAVA ou ayant pris une participation hangar, hors planeurs section)
 - o Jusqu'à 15 mètres d'envergure : **810 €**
 - o Par mètre supplémentaire : **50 €**
- Autres planeurs appartenant à un privé non licencié à l'AAVA ou à une section vol à voile (à l'année) **2000 €**
- La semaine : **80 €**
- La nuit : **20 €**

3.4 Accueil - Hébergement

- Chambre simple ou caravanes club (couchage non fourni, une caution de 100€ sera déposée) ; la nuit : **20 €**
- Chambre double (couchage non fourni, une caution de 100€ sera déposée) ; la nuit : **30 €**
- Logement sur zone d'accueil : **12 €**
 - o Participation par jour et par personne :
 - o ½ tarif pour les moins de 25ans et gratuit pour les enfants de moins de 12 ans
- Caravane ou Camping-car basé à l'année (licence aéronautique obligatoire)
 - o Première caravane (petite) ou camping-car (petit) : **750 €**
 - o Première caravane (grande) ou camping-car (grand) : **950 €**
 - o Première caravane (très grande) ou Mobil-home ou Motor-Home : **1100 €**
 - o Caravane supplémentaire (petite) : **350 €**
- Majoration climatisation **150 €**
- Majoration électricité (consommation supérieure à la normale ou plus de 90 nuitées) **50 €**
- Supplément Caravane/Mobil-home pour un non adhérent AAVA mais d'une association basée sur l'aérodrome **200 €**

Location de caravane : selon disponibilité réduction ½ tarif pour les moins de 25 ans,

Les occupants non déclarés à l'année doivent s'acquitter des frais de participation journalière de 12 € ci-dessus.

3.5 Rappel sur compte débiteur (après 1er appel) : 10 €

3.6 Remplissage bouteille d'oxygène : tarif unique (pas de remplissage si pression > 50 bars) **20 €**

3.7 Remarques :

- Aucun remboursement ne pourra être effectué sur les cotisations et les forfaits.
- Chacun doit avoir son compte créditeur d'un minimum de 100€
- Mensualisation : les redevances pour les caravanes, mobil-homes et places hangar basés à l'année sont exigibles le 1^{er} février. Sur demande, elles peuvent être mensualisées sous la forme de 10 prélèvements appelés le 10 du mois à partir de février (dix chèques d'avance ou ordre de virement automatique). Les redevances seront imputées sur les comptes membres au plus tard le 15 avril.

3.8 Prestations :

Mise à dispo atelier, prestation atelier (mise à dispo du personnel), pliage parachute **(voir avec la secrétaire)**